

## LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DU 8 MARS 2018

### **Question 1 : Non Promotion Madame Claudie Bouthier**

Les DP SNU portent la réclamation de Madame Claudie Bouthier qui n'a obtenu aucune promotion depuis plus de 3 ans révolus. Elle rentre donc dans le cadre de l'article 20-4 de la CCN.

**Réponse de la DR :** L'article 20-4 de la CCN de Pôle emploi prévoit qu'en cas de non attribution d'un échelon supérieur, celle-ci est justifiée par écrit à l'agent ».

Les courriers de non promotion entraînant une situation visée par l'article 20.4 sont en cours de distribution « en mains propres » par la ligne managériale. Nous invitons les agents à évoquer avec leur responsable hiérarchique afin de définir un plan de progrès. Les réclamations individuelles seront traitées par la DRH.

**Point de vue du SNU :** *on sent à quel point la direction fait une étude approfondie des situations et donne des réponses personnalisées.... Si on avait un tant soit peu mauvais esprit... on pourrait croire que les réponses formatées partaient directement dès réception d'une demande de recours.*

### **Question 2 : CCV agents publics**

Les DP SNU demandent le montant du CCV des agents-es de droit public 2017 versé en mars 2018 ?

**Réponse de la Direction** la DR ne dispose pas encore de cette information. Mais le versement aura lieu fin mars.

**Point de vue du SNU :** *ah c'est vrai, on n'est que le 08 mars, c'est un peu tôt pour avoir l'info qui aura un impact sur la paye de mars !*

### **Question 3 : Place de parking**

Le 7 février dernier, les agents d'Orléans Nord ont reçu un mail de la DR leur demandant de respecter les places de parking dédiées. De plus, l'ELD a précisé que les échanges avec les autres utilisateurs devaient être courtois et respectueux.

A titre de réponse, fréquemment les places Pôle Emploi « agence » sont prises par des personnes extérieures à l'agence et qui se rendent à la DR, ou des agents DR. D'autres disent aussi qu'avoir une voiture de location leur donne le droit de se garer sur les places « agence ».

Les DP SNU demandent donc que la DR négocie un nombre de places suffisant pour qu'il n'y pas cette tendance à « monter » les agents de la DR contre ceux de l'agence Orléans Nord.

**Réponse de la Direction ;** nous avons essayé de négocier des places supplémentaires mais cela n'est pas possible dans le cadre de la copropriété. Nous ne pouvons donc pas satisfaire toutes des demandes. Cependant, les places de parking de l'Adaggio sont sous exploitées.

## **Question 4 : Horoquartz**

Depuis plusieurs semaines la badgeuse virtuelle est « momentanément indisponible » sur Horoquartz. Les DP SNU demandent si cette indisponibilité va être levée et sous combien de temps ?

**Réponse de la Direction** : l'incident n'est toujours pas résolu et pas de visibilité sur la résolution

## **Question 5 Mail.net**

La généralisation des mail.nets entraîne de fait des utilisations « abusives ». En effet, les travailleurs sociaux, les structures d'accompagnement sont parfois amenés à envoyer les mail.nets à la place des usagers qui ne sont pas à même de les rédiger.

Ayant eux-aussi beaucoup de dossiers à gérer, il arrive qu'ils initient le mail.net à partir d'un autre dossier. Donc, si l'on ne fait pas attention, la réponse apportée n'arrive pas au bon destinataire.

De plus, nous nous rendons compte que beaucoup de personnes ont accès aux dossiers, ce qui pose un problème de déontologie car ils ont accès à toutes les informations du demandeur d'emploi.

Les DP SNU dénoncent encore une fois cette utilisation des mail.nets du fait de la volonté d'éloigner les demandeurs d'emploi de nos agences avec comme conséquence des besoins d'intervention de tiers pour des usagers en difficulté.

**Réponse de la Direction** : on en prend acte.....

**Point de vue du SNU** : la DR ne relève pas plus que ça ; Cela reviendrait à dire que le tout numérique tant vanté par notre établissement, avait ses limites et que « faire plus pour ceux qui ont le plus besoin » n'est même plus un vœux pieux...

## **Question 6 : Malveillance**

Nous avons été sidérés d'apprendre par un demandeur d'emploi que certaines personnes malveillantes profitaient de leur détresse pour les arnaquer.

Un demandeur d'emploi parlant très peu le français a été reçu par sa conseillère, laquelle lui a demandé de faire des actions via son espace personnel (envoi de documents notamment ou mise du cv en ligne). Celui-ci a déclaré : « ce n'est pas possible, car sinon je vais encore devoir payer ». Interloquée, la collègue lui demande de préciser : « Payer ? mais quoi ? ». Et le demandeur de répondre : « la personne qui fait mon actualisation tous les mois me demande 34 euros. Alors si je dois faire plus, il faudra que je paye en plus ».

Les DP SNU informe donc la DR que la mise en difficulté des usagers les plus éloignés de la maîtrise informatique entraîne une vulnérabilité de fait et donc l'émergence de nouvelles formes de malveillance.

**Réponse de la Direction** ; il y a toujours eu des écrivains publics qui se faisaient payer. Donc même si c'est regrettable, rien de nouveau. Il faut informer sur la possibilité d'être accompagné par les services civiques.

**Point de vue du SNU** : ah alors, si ça a toujours existé, c'est moins grave ! Bien sûr que nous informons sur l'aide que les services civiques peuvent donner gratuitement... mais lorsque le demandeur d'emploi ne maîtrise pas la langue, il se rapprochera toujours d'un « compatriote » et restera donc vulnérable.

## **Question 7 grève sncf à venir**

Il semble que des mouvements de grève à la sncf sont prévus en mars. Les DP SNU demandent si l'établissement a prévu d'autoriser des agents prenant des trains à aller travailler soit en agence de proximité, soit en télétravail.

**Réponse de la Direction** ; nous ne pouvons pas prévoir l'avenir. Nous n'avons pas de visibilité. La DR va voir pour informer sur les possibilités d'aménagements : congés, télétravail, ou autorisation d'absence rémunérée en fonction de l'orientation des événements.

**Point de vue du SNU** : qui a dit ; « gouverner c'est prévoir ? »

## **Question 8 : intempéries**

Il avait été annoncé que suites aux intempéries, les compteurs horoquartz des agents ayant dû partir plus tôt, ainsi que ceux n'ayant pas pu se rendre à leur travail, seraient régularisés.

A ce jour, cela n'est pas encore fait.

Les DP SNU demandent quand les horoquartz seront régularisés et s'il y a une procédure à suivre.

**Réponse de la Direction** : tous les horoquartz ont été régularisés. Les personnes absentes ont eu 7h30 de créditées et pour celles qui sont arrivées plus tard et/ou parties plus tôt, le temps a été rajouté.

**Point de vue du SNU** : si ce n'est pas le cas, rapprochez-vous de vos DP

## **Question 9 : recours Madame Sophie Marissal**

Suite à la question DP 78/8 de Février 2018 concernant le non promotion de Madame Sophie Marissal, nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse de la DR. En effet, du fait de ses fonctions syndicales au CHSCT notamment et de son poste de formatrice, elle n'est pas concernée par la définition d'un plan de progrès avec son responsable hiérarchique.

Les DP SNU demandent donc que la situation de Madame Marissal soit étudiée en tenant compte de sa spécificité.

**Réponse de la Direction** effectivement, le courrier reçu n'était pas adapté. Une nouvelle lettre a été envoyée à Madame Marissal. Son recours sera traité par le DRH, elle sera reçue. Son plan de progrès n'est pas possible dans son cas et donc sa situation sera étudiée sans plan de progrès.

**Point de vue du SNU** : OK, ça confirme nos doutes suite à la question 1 sur la qualité des études de dossiers recours !

## **Question 10: questionnaire ADD Orléans Nord**

Dans le cadre de l'expérimentation ADD à l'Agence d'Orléans Nord, il est demandé aux agents de répondre à un questionnaire. Nous trouvons ce questionnaire très confus : il faut se mettre à la place du demandeur ou plus généralement du public (question 1 à 6), puis estimer les taux de participation aux différents ateliers/événements mais pas de réponse en dessous de 50 %, ou encore s'il existe des temps de convivialité à l'intérieur et à l'extérieur de l'agence...

Les DP SNU dénoncent encore une fois une façon de poser des questions « orientées » afin d'obtenir les réponses souhaitées.

**Réponse de la Direction :** Si vous trouvez que les questions sont orientées, vous nous faites un procès d'intention.. On est dans le domaine de l'expérimentation. On n'oriente pas la démarche mais on aimerait que ça marche

**Point de vue du SNU :** donc les questions ne sont pas orientées mais on veut que les résultats confirment la poursuite du déploiement des Agences De Demain.

### **Question 11 : journée de la femme**

Dans le cadre de la journée de la femme, et afin de faire un geste fort, les DP SNU demandent si la DR autorise toutes les agentes à quitter leur poste à 15h40 et de régulariser leur horoquartz.

Cela permettrait de souligner l'importance que notre établissement attache à l'Egalité Professionnelle.

**Réponse de la Direction :** nous ne pouvons accéder à cette demande qui serait de la discrimination, serte positive, mais de la discrimination quand même. La DR est très attentive au respect de l'égalité et il va y avoir des actions concrètes avec un point de vigilance sur les embauches et les promotions. Dans le cadre de la semaine de la Diversité, des indicateurs de performances sociales seront précisés dans les Cahiers de la Diversité (Egalité Pro, Handicap, Non discriminations)

**Point de vue du SNU :** comme si la demande de sortir à 15h40 était juste une lubie de notre part ! Même si on n'avait aucun doute sur un refus, dire que cela impliquerait une discrimination positive ! il faut oser !

### **Question 12 : formation visio**

Les DP SNU sont informés que certain-es agent-es du bassin d'Orléans sont positionné-es d'office sur la formation « entretien en visio » sans être volontaires pour celle-ci. Or la direction a informé en CE, les élus, que cette formation n'était pas obligatoire et que seuls les agent-es volontaires la feraient.

Aussi, les DP SNU demandent confirmation de la position de la direction concernant cette formation. Les DP SNU demandent également que l'information donnée soit la même en instance que dans le réseaux et par les ELD.

**Réponse de la Direction** la visio est une modalité de contact. Elle est appréciée par les DE et les conseillers. Elle doit être proposée dans toutes les agences. Face au peu de conseillers volontaires, il faut élargir et « convaincre » les agents-es. Il faut dépasser le volontariat. Mais si un conseiller s'y oppose, on ne pourra pas l'obliger.

**Point de vue du SNU :** donc on aimerait beaucoup que des volontaires se désignent mais on a les moyens de vous convaincre que c'est trop bien ! Si vous avez une pression pour la faire ou un positionnement d'office, alertez vos DP.

### **Question 13 : Madame Marie-Pierre Moreau**

Suite à l'entretien entre Madame Marie-Pierre Moreau et Mr Franco DRH le 4 janvier 2018, celui-ci s'était engagé à étudier favorablement la demande la prime gpec dès l'envoi d'un courrier de demande (adressé le 5 janvier). Malgré plusieurs relances (le 29 janvier puis 2 en février) Mme Moreau n'a pas eu de retour. De plus, le DRH s'était aussi engagé à lui adresser une réponse écrite de confirmation de l'arrêt des missions en région Centre Val de Loire. Depuis cet entretien de janvier, la DSI de Nantes a sollicité la DR CVL afin de permettre à madame Moreau d'effectuer une vacation de 6 mois car ils ont besoin de ses compétences. La DSI a eu un refus de la DR mais Madame Moreau n'a eu aucun retour en ce sens.

Les DP SNU demandent donc à la DR où en est l'étude de la demande de prime GPEC ?

Les DP SNU demandent que la DR notifie par écrit le refus d'envoyer Madame Moreau sur les 2 missions à la DSI auxquelles elle a postulé dernièrement.

**Réponse de la Direction** : pour ce qui est de la prime gpec, c'est un refus et la réponse est partie en début de semaine. Pour ce qui est des missions, une réponse sera faite la semaine prochaine.

[syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr)

**Aurore Gauthier-Lory/Valérie Quillon**

**PROCHAINE RÉUNION DP  
LE 12 AVRIL**